Image not found or type unknown

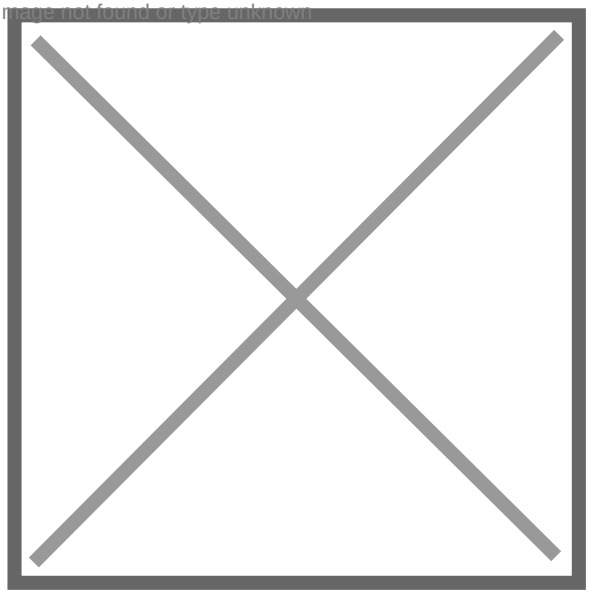

Problème avec mon service après vente Fiat

Par **Ktyco**, le **21/06/2014** à **10:11**

Bonjour,

Propriétaire d une Fiat 500 de deux ans et un mois, achetée dans un concessionnaire Fiat je me retrouve aujourd hui en litige avec lui .
En effet mon véhicule qui est donc quasi neuf et n a que 17 000 km, a été révisé fin mai pour ses deux ans .
Une semaine après plusieurs voyants (airbags, ceinture, km) se sont allumés .
Je ramène donc ma Fiat 500 au garage et celui ci me demande 500€ pour le changement du circuit électrique du système des airbags .
Il ne veut pas prendre en charge ces frais car ma voiture n est plus sous garantie depuis 1 mois .
Aujourd hui j ai donc un véhicule neuf dont les airbags ne se déclencheraient pas en cas d accident .
Je ne sais pas quoi faire face a leur refus mais j estime ne pas devoir payer pour un système défaillant ?!
Merci de l aide que vous pourrez m apporter.
Bonne journée

Par **moisse**, le **22/06/2014** à **08:50**

Bonjour,
Juridiquement le concessionnaire est dans ses droits, toutes les garanties sont expirées....sauf celle du vice caché.
Mais c'est à celui qui le dénonce de prouver qu'il s'agit bien d'un vice caché.

Par exemple:
* à l'aide d'une expertise
* en démontrant la répétitivité de cette anomalie en cherchant sur le net, par exemple, d'autres victimes.
Vous pouvez aussi vous adresser à la marque, qui dispose d'un service client au niveau de l'importateur et parfois d'un médiateur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés